

*Initiatives ministérielles*

• (1840)

Je ne vous livre aucun secret que personne au Parlement ne connaît déjà. Si on faisait obstruction à ce projet de loi, il ne serait pas adopté et resterait en plan.

Je dis au député du NPD que s'il veut savoir pourquoi il arrive que des projets de loi ne soient pas adoptés, c'est que nous participons tous à un processus qui permet d'en retarder l'adoption. C'est la raison pour laquelle j'estime que nous avons connu une expérience très enrichissante et très positive dans le cadre du processus auquel nous avons participé et que les comités, surtout ceux qui traitent des questions de justice, ont fait un excellent travail.

En tant qu'adjoint du ministre de la Justice, je n'ai jamais cherché à être réfractaire aux amendements. Je suis heureux de ce projet de loi. La semaine dernière, nous avons celui sur les harceleurs et d'autres mesures législatives également. J'ai la ferme conviction que si des députés de n'importe quel parti représenté à la Chambre ont de bonnes idées, il faudrait les examiner très attentivement et les mettre en oeuvre si c'est possible et si elles permettent d'améliorer la loi.

Je rends hommage à mon collègue, le député de Red Deer. Si la participation à des comités de la justice ou à des comités législatifs chargés d'étudier les questions de justice donnait accès à un diplôme en droit, il l'aurait déjà obtenu à l'heure qu'il est. Sa contribution a été fort utile, et j'en dis autant pour les autres membres de ce comité législatif, dont les observations font maintenant partie intégrante de ce projet de loi.

Nous avons fait quelques modifications très importantes aujourd'hui. L'une d'elles découle des observations qu'ont faites des députés de l'opposition, des ministériels et quelques-uns des témoins.

Je félicite particulièrement l'organisation Citizens Against Child Exploitation pour son travail. Sa directrice générale, Monica Rainey, je crois, a fait valoir un très bon argument auprès du comité. Elle disait que la définition de la pornographie juvénile qui figure dans le projet de loi permettrait de s'attaquer à la pornographie qui présente des enfants de moins de 18 ans dans des activités sexuelles explicites. Elle et d'autres ont fait état de beaucoup d'autres choses qui peuvent toucher les enfants sans être dans un contexte sexuel, mais en constituant malgré tout une exploitation dégoûtante et répréhensible.

Avec d'autres, elle disait que les photographies d'enfants nus dans un contexte sexuel devraient être visées par cette loi. C'est pour cela qu'un amendement a été proposé cet après-midi pour inclure cela dans la définition.

Un des amendements très importants que nous avons apportés également à la définition de la pornographie juvénile, aujourd'hui, concerne le matériel écrit ou la représentation visuelle qui encourage ou préconise des actes sexuels avec des mineurs de moins de 18 ans.

Monsieur le Président, je vais vous dire ce que cela apporte. Du matériel importé des États-Unis a été distribué aux membres du comité. Je l'ai examiné personnellement. Ce matériel préconise des actes sexuels avec des enfants de moins de 18 ans. Il encourage cela. C'est sa raison d'être.

Je trouve cela dégoûtant. Franchement, je ne savais même pas qu'il existait des groupes de cette sorte. Je ne savais pas qu'il existait des publications qui se consacraient à ce genre de choses, mais il y en a effectivement. Je me suis demandé si le public canadien pouvait accepter cela, mais je ne pense pas. Je continue de penser qu'il y a des normes de décence que le Code criminel doit protéger et c'en est un parfait exemple.

J'ai dit que nous avons adopté la semaine dernière un projet de loi sur le harcèlement, des dispositions qui permettent aux tribunaux d'interdire à vie à des agresseurs sexuels de se tenir dans des parcs, piscines et autres endroits fréquentés par les enfants. J'ai dit et je le répète, le mois de juin est un mauvais mois pour les agresseurs d'enfants dans notre pays.

• (1845)

Une des choses qui m'a intéressé quand j'ai vu le document qui a été remis à ce comité, c'est qu'on se préoccupe de ce qui se passe dans cette enceinte. On est très au courant de ce qui se passe au Parlement. Je vois l'honorable député d'en face. Sa photo est parmi les méchants, si vous arrivez à l'imaginer, aux yeux de cet organisme qui encourage les activités sexuelles entre les hommes et les enfants. Ma foi, j'espère que nous sommes tous des méchants pour les responsables de cette revue. Je suis très fier d'ajouter mon nom à la liste des méchants qui s'opposent à des organismes comme celui-là. À cet organisme, je dis: «Tant pis pour vous, car je vous l'assure, nous avons fait en sorte que la mesure législative combatte les publications comme la vôtre, en vertu du Code criminel, et que les personnes qui appliquent les lois au